



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

France Relance : Le préfet des Pyrénées-Atlantiques accueille les chefs d'entreprises et les acteurs de la vie économique du département à la villa Sainte-Hélène pour saluer la première année d'application du plan de relance

à Pau, le 5 octobre 2021

Lancé le 3 septembre 2020 par le Président de la République, le plan France Relance, doté de 100 milliards d'euros, doit permettre de bâtir la France de 2030. Il comprend des mesures concrètes à destination de tous les Français, tous les travailleurs, tous les chefs d'entreprises et tous les territoires. Avec une priorité absolue : le soutien de l'emploi, en particulier des jeunes.

Un an après son démarrage, la bonne application de ce plan repose notamment sur des contractualisations avec les collectivités locales pour accélérer la relance dans tous les territoires.

Afin de saluer la qualité du dialogue et de la concertation entre l'État et l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire, Eric SPITZ, préfet des Pyrénées-Atlantiques, a reçu aujourd'hui à la Villa Sainte-Hélène, la résidence préfectorale, les chefs d'entreprises et les représentants du monde économique pour célébrer la première année d'application du plan France Relance dans le département.

En Nouvelle-Aquitaine, le plan France Relance c'est déjà 2,75 milliards d'euros investis. Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, le montant s'élève à 290 millions euros, dont les crédits se déclinent autour de 3 volets thématiques :

- **114 millions d'euros pour le volet transition écologique**, dont l'objectif est de développer une croissance durable et juste en investissant dans quatre secteurs prioritaires : la rénovation énergétique des bâtiments, les transports, la transition agricole et les énergies bas-carbone ;
- **146 millions d'euros pour le volet compétitivité**, qui vise à renforcer nos entreprises, garantir notre souveraineté économique et notre indépendance technologique, soutenir l'innovation, accélérer la transition écologique et numérique des entreprises, et relocaliser les appareils de production ;
- **107 millions d'euros pour le volet cohésion**, qui doit bénéficier à tous en assurant que l'État reste garant de la solidarité entre les générations, entre les territoires et les entreprises de toutes tailles.

France Relance s'insère dans un plus vaste et puissant plan de soutien aux travailleurs et aux entreprises frappés de plein fouet par la crise sanitaire :

- **16 929 demandes d'activité partielle** depuis le 1er mars 2020 pour 134 767 salariés, concernant 73,3 % des entreprises. Depuis le début de la crise, le montant total versé est de 316,9 millions d'euros dans les Pyrénées-Atlantiques ;
- **25 285 entreprises ont bénéficié du fonds de solidarité**, pour un montant total de 395 millions d'euros dans les Pyrénées-Atlantiques ;
- **1,1 Md d'euros de prêts garantis par l'État** pour **8 160 aides accordées** depuis le début de la crise ;
- de très nombreux reports et exonérations de charges fiscales et sociales.

Sur la dimension industrielle et écologique, des fonds importants ont notamment été engagés. L'ensemble des subventions versées représente **37,8 millions d'euros**. Les différents appels à projets étaient destinés :

- à la modernisation des secteurs automobile et aéronautique (2 appels à projet dédiés) ;
- à favoriser la « résilience » en soutenant les relocalisations d'entreprises dans des secteurs stratégiques ;
- à soutenir les projets industriels dans les territoires ;
- à soutenir financièrement la transition écologique (investissement pour les PME dans le cadre du fonds Tremplin, fonds tourisme durable...).

S'agissant de **l'enjeu du numérique dans les entreprises** en vue de stimuler les gains de productivité, **1 987 entreprises ont bénéficié du chèque France NUM** pour amorcer la transition numérique de leur activité (993 500 euros) et 74 entreprises du dispositif « Industrie du futur » (6,2 millions d'euros).

En matière de fiscalité, 8 293 entreprises ont bénéficié, dans le département, de la baisse des impôts de production pour un montant total **de 76,2 millions d'euros**.

En matière d'emploi depuis 2020, près de **8 300 jeunes ont sollicité une aide du dispositif « 1 jeune, 1 solution »** pour signer un contrat d'apprentissage ou trouver un emploi, grâce à la prime à l'embauche.

L'apprentissage et le développement des compétences constitueront le levier essentiel d'une reprise économique durable. Cet enjeu est crucial dans un contexte où de plus en plus d'entreprises font état de difficultés de recrutement.